

le 20 avril 2012

## **BOULEVARD BECQUEREL A HEROUVILLE : POURQUOI NOUS SOMMES EN COLERE**

*Même si nous avons choisi le registre de l'humour pour « l'inauguration » du mercredi 25 avril, nous sommes très en colère. Voici pourquoi :*

- *Le boulevard Becquerel (D 401) est un élément de l'axe Chemin-Vert Hérouville, pourvu d'aménagements cyclables sur toute sa partie caennaise. Le trafic y est important, y compris des poids lourds, puisqu'il dessert la ZI de la Sphère et sans doute bientôt de nouveaux équipements.*
- *Depuis 2001, le PDU de l'agglomération caennaise a prévu un aménagement cyclable le long du boulevard Becquerel. Il est d'ailleurs réalisé depuis longtemps entre le rond-point Côte de Nacre et le rond-point du CITIS.*
- *Depuis 1996, la loi stipule que « A l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation. L'aménagement de ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de déplacements urbains, lorsqu'il existe.»*
- *La vitesse y est limitée à 70 km/h (pourquoi pas 50 ?), ce qui, selon le CERTU, organisme ministériel, justifierait même la réalisation d'une piste cyclable séparée de la chaussée principale. En outre, aucun éclairage la nuit.*
- *Une bande de terrain inutilisée de plusieurs mètres existe de part et d'autre de la chaussée*
- *C'est pourquoi, lorsque nous avons constaté à la fin 2011 que le service des routes du Conseil général refaisait la chaussée, nous nous sommes dit : « Enfin ! Voilà l'occasion rêvée pour que les cyclistes roulent en sécurité sur cette portion d'itinéraire ! »*
- *Las ! Voyant que rien n'était fait dans ce sens, nous avons alerté par courrier dès le 9 décembre 2011 le Conseil général, Caen-la-mer et la ville d'Hérouville. Nous avons dans le même temps demandé au Préfet d'intervenir au titre du contrôle de légalité.*

- Réponses de C-I-M et d'Hérouville :rien.
- Réponse du Préfet : « Nous faisons des recherches... »
- Réponse du CG : « Nous allons réaliser des bandes cyclable... »

Or, en fait de bandes cyclables, qu'avons-nous vu apparaître ?

- Des pictogrammes « vélo » apposés à la hâte (y-aurait-il eu un coup de fil de la préfecture au CG ?) sur le droite de la chaussée, sur une bande de bitume comprise entre 70 et 50 cm ; (rappelons que le CERTU préconise 1m50 !) ;
- Des sas vélo mal conçus au niveau des feux tricolores ;
- Aucun panneau réglementaire du type C113.

**Ce qui est pour nous, association Déraillleurs, choquant parce qu'illégal et dangereux.**

- **Illégal au regard de l'article L 228-2 du code de l'environnement cité plus haut ;**
- **Dangereux car les cyclistes peuvent imaginer être en sécurité sur un espace qui leur est réservé, alors que les automobilistes, ou pire, les chauffeurs de poids-lourds, abusés eux aussi, peuvent se croire dispensés de respecter la distance de dépassement de 1m prévue par le code de la route, avec les conséquences dramatiques que l'on sait.**

A l'heure où tous les élus et pouvoirs publics clament haut et fort l'importance du « développement durable », où les coûts des déplacements en voiture deviennent insupportables pour beaucoup, où les alertes à la pollution atmosphérique se multiplient, on fait preuve là de mépris à l'égard des cyclistes qui, par leur mode de déplacement, apportent pourtant une réponse à ces problèmes cruciaux.

**C'est pourquoi nous comptons donc sur votre présence mercredi 25 avril à 18h boulevard Becquerel à Hérouville, à l'entrée de la Z.I. de la Sphère.**